



# Monts Panier

## Contrat d'adhésion aux distributions de paniers de légumes biologiques

Saison 2018/2019

Période de ..... au 31/03/2019

**Contrat d'engagement :** Le présent contrat est passé entre l'association Monts Panier, demeurant au 2 rue Maurice Ravel, 37260 à Monts, d'une part, et : ....., adhérent de l'association Monts Panier d'autre part.

**Termes :** Les termes du contrat sont décrits ci-dessous.

Les distributions ont lieu le vendredi de 18h30 à 19h30 dans l'arrière-salle du Café des Sports, place de l'église, à Monts. Elles s'effectuent sous forme de paniers à 18,90€ et 13,65€.

L'adhérent s'engage à régler à l'avance, par chèques mensuels, libellés à l'ordre du producteur EARL JARDINS VERGERS, le montant total de la saison (voir tarifs ci-dessous). En effet, un des principes de l'association est d'éviter au producteur une avance de trésorerie, en s'abonnant à une livraison fixe et régulière. J'autorise le producteur à encaisser le chèque du mois en cours à la date du 5. Tous les chèques de la saison, un par mois, sont à remettre à la trésorière de l'association Monts Panier, avec le présent contrat.

Ce contrat et les règlements sont à remettre à l'association à la remise du premier panier au plus tard. Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution, soit le 31/03/2019.

**Contenu du contrat :** Le producteur s'engage à être présent régulièrement lors des distributions et à produire selon les critères de l'agriculture biologique. Il approvisionnera les adhérents de l'association Monts Panier et les informera de ses savoir-faire, pratiques et contraintes. Il s'engage à accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois par an.

L'adhérent reconnaît les contraintes du producteur et accepte d'assumer les risques liés à ce type de production, sachant toutefois qu'il recevra sa juste part de produit. Le producteur et les adhérents Monts Panier s'accordent sur la nature et la quantité des produits fournis.

L'adhérent s'engage à être à jour de sa cotisation annuelle de 10€. Il s'engage également à respecter les statuts de l'association et à participer à l'organisation interne de l'association.

**Les permanences :** Tous les adhérents s'engagent à effectuer un nombre équitable de permanences. Deux personnes sont nécessaires au bon déroulement de chaque distribution. Un minimum de 4 permanences par an est demandé par personnes.

Pour se faire, un planning est régulièrement complété. En cas d'impossibilité, l'adhérent se réserve toutefois la possibilité d'échanger sa permanence avec un autre membre de l'association qu'il aura au préalable sollicité.

**Les livraisons bimensuelles :** Il est possible d'opter pour une livraison bimensuelle. L'adhérent fait alors, dès son adhésion, le choix des semaines paires ou impaires à venir. Seul 2 permanences lui seront alors demandées pour la saison.

**Les paniers reportés :** En cas d'absence sans motif, l'adhérent autorise que son panier soit mis à la disposition de l'équipe de distribution. Il ne pourra cependant lui être restitué par la suite. De même, tout panier non réceptionné pendant l'heure de distribution, même déposé sur place, ne pourra faire l'objet d'une réclamation ultérieure. Les responsables de la permanence ne pouvant s'en porter garants après 19h30.

Il est possible de décliner jusqu'à 4 paniers (2 pour les livraisons bimensuelles) sur la saison en prévenant le bureau par simple mail 2 semaines à l'avance à [montspanier@gmail.com](mailto:montspanier@gmail.com). Tous les paniers reportés signalés dans ce temps seront restitués à la fin de la saison à l'adhérent.

Les statuts sont disponibles sur demande auprès de l'association.

**A noter : Il n'y aura pas de panier le 27 avril 2018. Les tarifs ci-dessous en tiennent compte.**

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de **EARL JARDINS VERGERS**

Merci de cocher la formule souhaitée :

### Grands paniers à 18.90€

Toutes les semaines : 1 chèque de 56,70€, 7 chèques de 75,60€ et 4 chèques de 94,50€

Semaines paires : 10 chèques de 37,80€ et 2 chèques de 56,70€

Semaines impaires : 1 chèque de 18,90€, 9 chèques de 37,80€ et 2 chèques de 56,70€

### Petits paniers à 13.65€

Toutes les semaines : 1 chèque de 40,95€, 7 chèques de 54,60€ et 4 chèques de 68,25€

Semaines paires : 10 chèques de 27,30€ et 2 chèques de 40,95€

Semaines impaires : 1 chèque de 13,65€, 9 chèques de 27,30€, 2 chèques de 40,95€

✂.....



## Contrat d'adhésion aux distributions de paniers de légumes biologiques

Nom – Prénom :

.....  
Téléphone :

.....  
Adresse :

.....  
Mail :

En qualité de membre de l'association Monts Panier, je déclare adhérer aux distributions de légumes biologiques selon les termes du contrat ci-dessus.

J'opte pour une livraison :

### D'un grand panier à 18.90€ :

Toutes les semaines

Les semaines paires

Les semaines impaires

### D'un petit panier à 13,65€ :

Toutes les semaines

Les semaines paires

Les semaines impaires

Date et signature :